Document de synthèse des IEN lettres-langues vivantes de l'académie de Lille / septembre 2020

Modalités d'évaluation des langues vivantes pour l'examen du certificat d'aptitude professionnel

☞ aide à la lecture, qui reste indispensable, de l'arrêté du 30 août 2019 : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039034347

<table>
<tr><th rowspan="2">Épreuve facultative</th><th colspan="2">Épreuve obligatoire</th></tr>
<tr><td colspan="2">Coefficient 1
Choix de langue restreint : voir arrêté

5 compétences langagières évaluées (chacune 1/5ème de la note sur 20). Niveau A2. Grille publiée séparément.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Points au-dessus de 10
Langue différente de l'obligatoire
3 compétences langagières évaluées. Niveau A2.
Grille publiée séparément.

Épreuve ponctuelle.

→ Partie 1, parler en continu : 3 minutes maximum.
Sujet au choix du candidat, deux types de sujets possibles, appui possible (voir arrêté).

→ Partie 2, parler en interaction : 3 minutes maximum.
L'entretien prend appui sur l'exposé.

→ Partie 3, lire : 6 minutes maximum.
3 minutes de prise de connaissance + 3 minutes de questions.
Texte authentique inconnu de 10 lignes maximum remis par l'examinateur. Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue. Voir arrêté pour les caractéristiques.
4 à 6 questions en français, graduées du général au particulier, en s'adaptant aux réponses successivement fournies par le candidat.</td><th>Forme CCF</th><th>Forme ponctuelle</th></tr>
<tr><td>Au cours de la dernière année. Calendrier fixé par le chef d'établissement/directeur du CFA habilité. Les deux situations peuvent être organisées dans n'importe quel ordre, le même jour ou à des dates différentes.</td><td>Au cours du dernier trimestre de la formation.
Pause minimale de 15 minutes entre les sous-épreuves.</td></tr>
<tr><td>→ Situation A : 1 heure, écrit sur table
○ 10 minutes, compréhension orale
Document sonore 1 minute maximum, 3 écoutes espacées d'1 minute, QCM remis en début d'épreuve de 8 items maximum en français, titre en anglais fourni.
○ 25 minutes, compréhension écrite
Texte authentique de 10 lignes maximum. Voir arrêté pour les caractéristiques. 6 questions en français graduées du général au particulier.
○ 25 minutes, expression écrite
2 sujets d'expression au choix pour une production de 60 à 80 mots : soit répondre à une question, soit répondre à un message écrit en langue étrangère et contextualisé en français. Les 2 sujets relèvent d'un contexte d'utilisation de la langue différent. D'autres précisions figurent dans l'arrêté (lecture indispensable).

→ Situation B : 6 minutes maximum, oral
○ 3 minutes maximum, parler en continu
Sujet au choix du candidat, deux types de sujets possible, appui possible (voir arrêté).
○ 3 minutes maximum, parler en interaction
L'entretien prend appui sur l'exposé.</td><td>L'épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Les deux sous-épreuves peuvent être organisées dans n'importe quel ordre.

Sous-épreuve écrite commune :
identique à la situation A ci-contre.

Sous-épreuve orale individuelle :
identique à la situation B ci-contre.</td></tr>
</table>